



LE DÉPARTEMENT



COMMUNIQUE DE PRESSE

Communes de Tournon-sur-Rhône (07) et Tain l'Hermitage (26)

INAUGURATION DU PONT DE TOURSIER ET TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DE LA PASSERELLE MARC SEGUIN

21 décembre 2020

S'ils font partie de l'histoire locale, les ponts, à Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage, sont aussi un maillon essentiel du quotidien de milliers de personnes qui, chaque jour, les empruntent pour aller d'un département à l'autre, à pied, en voiture, à vélo...

Pour pérenniser et sécuriser ces infrastructures, les deux ponts qui traversent le Rhône – le pont suspendu Gustave Tursier et la passerelle piétonne Marc Seguin – ont fait l'objet de travaux de réhabilitation. Des aménagements attendus et qui verront ce 21 décembre le transfert de la passerelle Seguin aux deux communes qu'il relie !

Construit en 1958, le **pont suspendu Gustave Tursier** supporte la RD 95N et la RD95 franchissant le Rhône et assure respectivement la liaison entre la N7 à Tain l'Hermitage et la RD 86 à Tournon-sur-Rhône. Cet ouvrage constitué de trois travées pour une longueur totale de 240 mètres est emprunté quotidiennement par **environ 25 000 véhicules**.

Il est pour moitié propriété des Départements de l'Ardèche et de la Drôme. Selon la convention de gestion des ouvrages d'art limitrophes aux deux collectivités signée en janvier 2018, le Département de l'Ardèche assure la gestion de ce pont.

La **passerelle suspendue Marc Seguin** assure – elle - une **liaison mode doux** entre les agglomérations de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône pour les piétons et cycles en franchissement du Rhône. Cet ouvrage long de 180 mètres a été construit entre 1847 et 1849. Il est constitué de 2 travées avec un platelage bois accroché à des câbles par des suspentes métalliques. Il est classé au titre des Monuments historiques depuis le 3 décembre 1985.

LES TRAVAUX REALISES EN 2020

> Un cheminement piétons sécurisé pour le pont de Touriser

Le pont suspendu Gustave Tursier a fait l'objet d'un **élargissement du trottoir** amont afin de permettre une desserte sécurisée entre le sud de Tain l'Hermitage et les établissements scolaires situés côté Tournon-sur-Rhône ainsi que l'accès à la ViaRhôna.

A cette occasion, et suite aux d'inspections détaillées régulières, des travaux d'entretien ont également été réalisés.

Au global, les travaux ont consisté à la réfection de la couche de roulement, au remplacement des joints de chaussée, à la mise en place de cadres constitués de grilles sur les poutres de rigidité afin de sécuriser les cheminements piétons ainsi qu'à l'élargissement du trottoir amont incluant une bordure haute infranchissable surmontée d'un garde-corps et l'application d'une résine de surface antidérapante.

Durée des travaux : Les travaux se sont déroulés de nuit de 21h30 à 5h30 entre début juillet et fin août.

Coût de l'opération : 510 000 € TTC

Financement : Départements de l'Ardèche et de la Drôme à hauteur de 50 % chacun.

> Une réhabilitation de la passerelle Marc Seguin pour des modes doux...

La vocation de la passerelle est aujourd'hui communale : elle relie les centres villes et permet aux habitants de cheminer de l'un à l'autre. Il s'agit du seul pont reliant L'Ardèche à la Drôme entièrement dédié aux modes de déplacement doux.

En parallèle des travaux sur le pont de Toursier, la passerelle Marc Seguin a fait l'objet de travaux de réhabilitation de juin à septembre 2020.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Lassarat, spécialiste de l'entretien des ouvrages d'art.

Ce qui a été fait :

- la remise en peinture des câbles paraboliques, des câbles de briquet, des suspentes, de la poutre de rigidité et des bracons de la passerelle,
- la réparation des fixations des bracons qui permettent d'assurer la stabilité de la poutre de rigidité,
- le réglage des 40 suspentes situées près des abouts de la passerelle (culées et pile centrale).

Coût de l'opération : 289 000 € TTC

Financement :

- Département de l'Ardèche : 29,17 %
- Département de la Drôme : 29,17 %
- Commune de Tain l'Hermitage : 20,83 %
- Commune de Tournon-sur-Rhône : 20,83 %.

... et un transfert de propriété pour gérer au plus près

Depuis au moins 1965, la passerelle Marc Seguin est gérée par le Département de l'Ardèche avec ou sans participations financières, sous forme de fonds de concours des communes de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône et du Département la Drôme.

Les voies d'accès à la passerelle Marc Seguin, côté Drôme et côté Ardèche, sont intégrées dans la voirie des communes.

Par convention en date du 28 février 2020, l'ensemble des parties se sont accordées sur la **vocation locale de la passerelle** et les communes de Tain l'Hermitage et de Tournon-sur-Rhône acceptent de classer la passerelle Marc Seguin dans leur voirie communale.

Selon cette même convention il est convenu que le Département de l'Ardèche et le Département de la Drôme procéderont au retrait de leur domaine public routier de la passerelle à l'issue de la réception des travaux de réhabilitation réalisés en 2020.

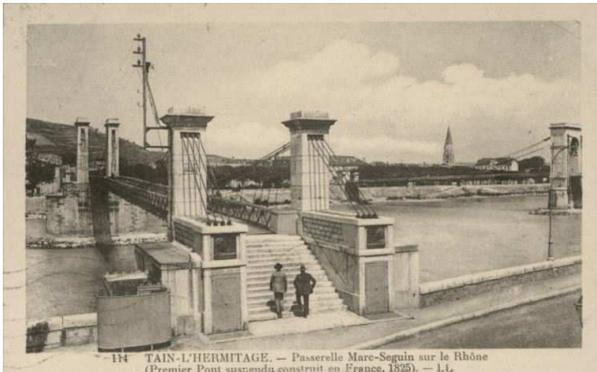
Elle prévoit également **durant 10 ans un accompagnement financier du Département de l'Ardèche et le Département de la Drôme au profit des communes pour les travaux de réparations spécialisées.**

La convention intègre aussi les travaux d'élargissement du trottoir amont du pont Gustave Toursier avec à leur issue le transfert de propriété aux communes uniquement du garde-corps bordant la chaussée.



UN PEU D'HISTOIRE : DEUX VILLES, TROIS PONTS :

De 1825 à 1965, les deux communes ont été reliées par le premier pont suspendu à platelage bois construit par Marc Seguin (déconstruit en 1965 pour des raisons essentiellement de navigation sur le Rhône). Ce pont a servi aux passages des charrettes (XIX^e), puis des véhicules légers (limités à 7,5 tonnes - moitié du XX^eme)



Dès 1848, un second pont suspendu à platelage bois dit "Passerelle Marc Seguin" (celle aujourd'hui transmise par les deux Départements aux deux communes), fût construit légèrement en aval du premier pont et utilisé par les piétons principalement.

En 1958, le Pont suspendu dit "Gustave Tournier", établissant la liaison entre la RN7 et la RN86 pour tous les trafics et tonnages voit le jour !



Dès 1939, en vue de la construction du pont Gustave Tournier, des délibérations des 2 villes et 2 Départements précisent les orientations suivantes :

- Premier pont : à classer voirie départementale avec participation aux frais d'entretien de $\frac{1}{4}$ (Drome, Ardèche, Tain, Tournon),
- Marc Seguin : à classer voirie communales de Tain et de Tournon,
- Gustave Tournier : à classer voirie nationale (Etat).

En 1952 une délibération de la commune de Tournon confirme les orientations de 1939 et précise que les participations aux frais d'entretien sont "étendues" également pour la passerelle Marc Seguin.

En 1958 les délibérations des 2 villes et 2 Départements confirment celles de 1939, tout en demandant la conservation du premier pont.

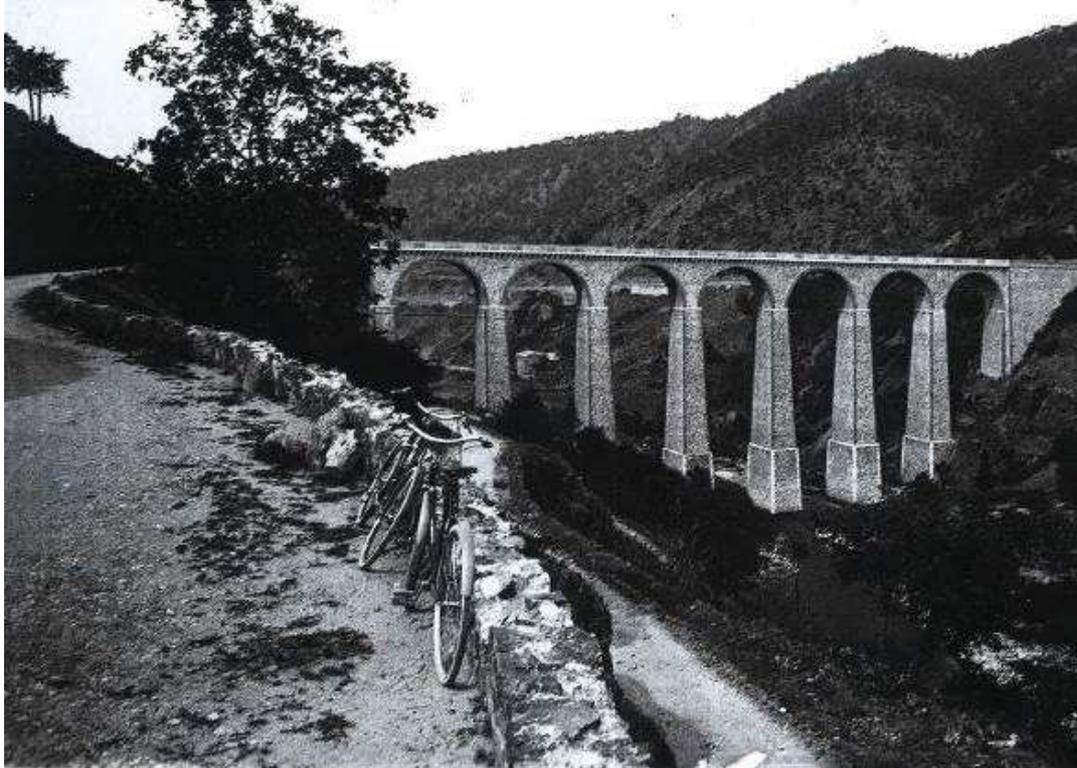
Depuis la démolition du premier pont en 1965, la passerelle Marc Seguin a été gérée par le Département de l'Ardèche avec ou sans participations financières, sous forme de fond de concours des 2 communes et de la Drôme.

En 1989, lors de la remise en état complète de la passerelle, la dépense d'un montant 6 277 298.56 FTTC a été partagée entre les 4 collectivités.

Depuis (et jusqu'aux travaux réalisés en amont du transfert) les travaux ont été financés par le département de l'Ardèche.

Depuis 2006, le pont Gustave Tournier est versé de l'Etat vers les patrimoines des Départements de L'Ardèche et de la Drôme (50% chacun, gestionnaire Ardèche)

UN HISTOIRE A SUIVRE : TOURNON ET SES PONTS



(Photo du pont en 1907 route non revêtue mais déjà des vélos !)

En septembre 2021, pour ses 150 ans, le pont du Duzon reliant les communes de Tournon sur Rhône à Saint Barthélemy le Plain sis sur la RD 534 fera l'objet d'une réhabilitation des parties maçonnées et d'un élargissement par dalle générale de son tablier avec création d'une piste cyclable.

En octobre 2020, des investigations complémentaires ont eu lieu pour confirmer la faisabilité de cet élargissement; histoire à suivre !...

CONTACT PRESSE :

- **Département de l'Ardèche**

Isabelle Seren, Corine Fontanarava – 04 75 66 77 12 / 77 08 – com@ardeche.fr

- **Département de la Drôme**

William Rabain, Céline Roupioz 04 75 79 26 55/ 26 57 - croupioz@ladrome.fr

PONT TOURSIER



AVANT



APRÈS

PASSERELLE MARC SEGUIN

